

IRSR Énergie Atlantique : Questions & Réponses

Juin 2026

Les questions suivantes concernant le projet IRSR Énergie Atlantique ont été soumises lors d'une séance d'information publique virtuelle le 26 mai 2026. Des mises à jour régulières sur le projet sont disponibles via le bulletin d'information mensuel du projet. Pour vous inscrire au bulletin, veuillez envoyer un courriel info@RIGSEnergyAtlantic.ca

Q&R relatives au projet

Q1 : De quel projet s'agit-il et pourquoi le Nouveau-Brunswick en a-t-il besoin ?

- IRSR Énergie Atlantique est une installation multifonctionnelle fonctionnant selon deux modes principaux.
- Le mode principal est le mode de soutien/stabilisation du réseau - l'installation devrait fonctionner 85 % de sa durée de vie opérationnelle dans ce mode, permettant ainsi une utilisation accrue et fiable des énergies renouvelables sur le réseau.
- Le deuxième mode est la génération pilotable, qui devrait représenter environ 7 % de la durée de vie opérationnelle de l'installation. Cette installation sera sollicitée par les opérations du système lorsqu'il y aura un besoin immédiat d'électricité supplémentaire sur le réseau.
- L'objectif principal de cette installation est de soutenir la stratégie à long terme d'Énergie NB visant à verdir le réseau en favorisant l'utilisation accrue des énergies renouvelables.

Q2 : Où en est ce projet dans le processus réglementaire ?

- Le projet est soumis à deux processus réglementaires importants : une évaluation d'impact environnemental (EIE) et un examen de prudence par la Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick (CESP)
- Ce sont deux processus rigoureux, impartiaux et indépendants qui garantissent la transparence, la responsabilité et la vérification complète des informations techniques et commerciales.
- L'approbation du projet par la CESP a été annoncée le 28 mai 2026. Le processus d'EIE est en cours.

Q3 : Quel est l'état de l'évaluation des répercussions sur les droits des Mi'gmaq (ERDM) ?

- PROENERGY participe à un processus d'évaluation des répercussions sur les droits des Mi'gmaq (ERDM) mené par Mi'gmawé'l Tplu'taqnn Incorporated (MTI), une organisation à but non lucratif dont les membres sont les neuf communautés Mi'gmaq du Nouveau-Brunswick.
- Le rapport de la première phase de l'étude sur les connaissances autochtones pour le projet IRSR Énergie Atlantique est bien avancé et fait actuellement l'objet d'un examen interne avec la direction de MTI.

Q4 : Comment l'entreprise s'est-elle impliquée auprès de la communauté locale ?

- La mobilisation a concerné trois groupes : le grand public, les détenteurs de droits autochtones du Nouveau-Brunswick et les différents paliers gouvernementaux.
- Pour les titulaires de droits autochtones : PROENERGY a dialogué directement avec les communautés les plus proches du site proposé, a maintenu un processus de consultation formel et continu, et a mis en place des sous-comités de travail. L'engagement comprend des études sur les connaissances autochtones, des séances d'information communautaires et des mises à jour régulières à l'intention du Conseil de tous les chefs et des dirigeants des Mi'gmaq du Nouveau-Brunswick.
- Pour le grand public : PROENERGY a organisé des journées portes ouvertes pour la communauté, a tenu un site web dédié au projet avec des réponses continues aux questions, a tenu une adresse électronique dédiée au projet avec des réponses continues, a publié des bulletins d'information mensuels et a distribué du courrier direct aux ménages de la région.
- Pour le gouvernement : PROENERGY fournit des mises à jour bihebdomadaires au gouvernement du Nouveau-Brunswick, ainsi que des mises à jour et des exposés sur les projets aux députés provinciaux et fédéraux.

Q5 : Quels avantages économiques ce projet apporte-t-il au Nouveau-Brunswick et à la région de Tantramar ?

- PROENERGY s'engage à maximiser les avantages pour le Nouveau-Brunswick et tous les Canadiens de l'Atlantique.
- Tout au long des phases de développement, de construction et d'exploitation, PROENERGY s'engage à employer en priorité les Néo-Brunswickois et les Canadiens de l'Atlantique, y compris les Premières Nations Mi'gmaq.
- IRSR Énergie Atlantique est et restera composée de Néo-Brunswickois, de Canadiens de l'Atlantique et de membres des Premières Nations Mi'gmaq.

Q6 : Le projet est décrit comme une installation d'« intégration des énergies renouvelables et de sécurité du réseau » destinée à soutenir la fiabilité de l'énergie éolienne et solaire. Quels sont les projets de production éolienne et solaire spécifiques au Nouveau-Brunswick qu'Énergie NB a identifiés et qui nécessitent ce niveau de capacité de production d'appoint ?

- Le projet IRSR Énergie Atlantique est développé en réponse directe aux besoins de planification du réseau à long terme d'Énergie NB, alors que le Nouveau-Brunswick abandonne progressivement le charbon au profit d'un mix énergétique de plus en plus renouvelable.
- Cette installation est conçue pour combler le déficit de stabilité du réseau qui apparaît à mesure que les sources d'énergie renouvelables intermittentes, telles que l'éolien et le solaire, représentent une part croissante du portefeuille de production. Toute l'énergie produite à partir de sources renouvelables intermittentes nécessite une forme de secours « fiable », ainsi qu'une capacité de stabilisation du réseau.
- Vous trouverez plus d'informations sur le plan d'intégration des énergies renouvelables d'Énergie NB [ici](#) et dans les documents soumis à la Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick (CESP).

Q7 : Comment PROENERGY remédie-t-elle au mauvais état de la route 940, et quelles mesures seront prises pour gérer le trafic des poids lourds pendant la phase de construction ?

- PROENERGY a effectué une évaluation de base de l'état de la route et a réalisé une documentation vidéo détaillée de l'état de la route 940 avant toute activité du projet.
- Les charges plus lourdes utiliseront des équipements spécialisés afin de minimiser les dommages causés à la route pendant le transport.
- Pour les équipements plus volumineux, l'approche la plus probable consiste à entrer par l'extrémité de la route 940 côté Shemogue afin de minimiser le trafic dans la communauté.
- L'engagement de PROENERGY envers les résidents locaux et le ministère des Transports et des Infrastructures est de laisser la route 940 dans le même état qu'elle a été trouvée, voire meilleur.

Q8 : Avez-vous évalué le risque d'incendies de forêt et d'urgences liées aux incendies susceptibles d'affecter la centrale électrique de PROENERGY ? Comment le risque d'incendie est-il géré étant donné que le secteur de Midgic-Centre Village est desservi par un service de pompiers volontaires ?

- PROENERGY, en concertation avec les autorités locales chargées de la lutte contre les incendies, assurera le raccordement aux grands réservoirs d'eau déminéralisée de l'installation, en donnant la priorité à la lutte contre les incendies en cas d'incendie dans la région.
- Les réservoirs de stockage peuvent être utilisés pour approvisionner en eau le service d'incendie local en vue de la lutte contre les incendies localisés, fournissant ainsi une ressource actuellement indisponible dans la région.
- L'installation elle-même sera conçue et exploitée conformément aux normes de sécurité applicables aux installations de production de gaz naturel, y compris les systèmes de prévention des incendies, les plans d'intervention d'urgence et la coordination avec les autorités provinciales de gestion des urgences.

Q&R relatives à l'eau

Q1 : Pourquoi le chiffre de 7 millions de litres d'eau par jour consommés circulait-il publiquement ? Est-il exact ?

- Le chiffre de 7 millions de litres par jour qui est apparu dans les précédents débats publics est inexact.
- Le chiffre d'ingénierie vérifié est de 310 000 litres par jour – soit une différence de 95,6 %. Cela correspond à peu près à la même consommation d'eau quotidienne qu'une petite piscine municipale ou qu'une usine agroalimentaire de taille moyenne – et non à une forte consommation industrielle.
- L'eau est utilisée pour contribuer au contrôle des émissions lorsque la centrale IRSR Énergie Atlantique produit de l'électricité. Elle ne sera utilisée de cette manière que dans environ 7 % des cas. Le reste du temps, elle fonctionnera dans l'un des deux modes suivants :
 - 85 % du temps, elle fonctionnera en mode de condensation synchrone pour stabiliser le réseau (sans consommation d'eau ni de carburant), ou
 - 8 % du temps, elle sera en veille, prête à être déployée en mode de condensation ou de génération synchrone.

Q2 : Le Rapport d'évaluation des sources d'approvisionnement en eau a-t-il pris en compte les conditions de sécheresse ? Quels éléments de surveillance ou de rapportage continu envisagez-vous pour l'approvisionnement en eau ?

- Tous les forages, essais et analyses de puits pour le [Rapport d'évaluation des sources d'approvisionnement en eau](#) pour le projet IRSR Énergie Atlantique se sont déroulés de fin 2025 à avril 2026, périodes durant lesquelles le Nouveau-Brunswick a connu des conditions de sécheresse.
- La réalisation de l'évaluation dans des conditions de sécheresse représente un scénario catastrophe, ce qui rend l'évaluation plus prudente.
- Les exigences de suivi du projet seront établies dans le cadre du processus réglementaire. Le projet devra se conformer à toutes les conditions fixées par les organismes de réglementation dans le cadre de l'obtention des permis et autorisations. Un plan de surveillance des eaux souterraines est actuellement en développement.

Q3 : D'où provient cette eau, et pourrait-elle affecter les puits résidentiels ou les usagers locaux de l'eau ?

- L'eau provient de puits forés dans le socle rocheux à environ 150 mètres sous la surface du sol sur le site du projet, et non de puits résidentiels.
- [L'Évaluation des sources d'approvisionnement en eau](#) pour ce projet a été spécifiquement conçue pour déterminer le débit durable pouvant être prélevé de l'aquifère sans affecter les usagers de l'eau environnants, y compris les puits résidentiels voisins et les plans d'eau de surface.

Q4 : Votre étude hydrogéologique a-t-elle prouvé que la nappe phréatique saumâtre profonde est hydrauliquement isolée des puits d'eau douce voisins ? Sinon, le prélèvement dans la nappe phréatique saumâtre risque-t-il de provoquer une chute de pression sous les puits d'eau douce voisins et de mettre en danger l'eau potable ?

- L'objectif de l'Évaluation des sources d'approvisionnement en eau était d'évaluer comment les puits proposés sur le site réagissent au pompage, comment l'aquifère se comporte sous la contrainte de pompage, s'il existe une connexion hydraulique entre les puits testés et si le prélèvement d'eau souterraine proposé peut être géré de manière à éviter des effets inacceptables sur les autres utilisateurs d'eau ou les récepteurs environnementaux.
- Les tests ont suggéré que les puits sur site sont hydrauliquement connectés à l'intérieur de l'aquifère rocheux fracturé. Cela signifie que lorsque l'on pompe un ou plusieurs puits du projet, le niveau d'eau dans d'autres puits situés à proximité sur le site réagit. Cette observation est importante car elle montre que le champ de captage doit être exploité avec prudence et surveillé pendant son utilisation.
- Le pompage à partir des puits du projet créera une baisse de pression localisée, ou cône de dépression, autour des puits de pompage. La question est de savoir jusqu'où s'étend cette réaction et si elle pourrait affecter les puits d'eau douce situés à proximité. D'après l'évaluation actuelle, la source d'eau proposée serait principalement une source d'eau souterraine plus profonde, naturellement saumâtre à salée et non potable. Cette eau n'est pas potable, ne convient pas à l'abreuvement du bétail ni à l'irrigation sans traitement. Il n'y a pas non plus de puits résidentiels à moins de 500 mètres du site du projet, et un échantillonnage de référence a été proposé aux propriétaires de puits résidentiels dans un rayon de 2 kilomètres.
- Un plan de surveillance des eaux souterraines est en cours d'élaboration afin de contrôler les niveaux et la qualité de l'eau, à la fois sur le site et, le cas échéant, hors site. L'objectif de cette surveillance serait de comparer les conditions futures aux conditions de référence et de déterminer si le champ de captage se comporte comme prévu. Si la surveillance révèle des changements inattendus, ces informations seront utilisées pour réévaluer les débits de pompage, les procédures d'exploitation ou les mesures d'atténuation.

Q5 : Vous avez dit que les puits étaient reliés hydrauliquement. Sont-ils également reliés à d'autres puits situés hors de la zone du projet ?

- Les essais de pompage ont démontré que les puits du projet sont hydrauliquement connectés entre eux au sein de l'aquifère rocheux fracturé. Cela signifie que le pompage à partir d'un puits peut entraîner une variation mesurable du niveau d'eau dans d'autres puits du projet situés à proximité. Il s'agit d'une condition courante dans les aquifères rocheux fracturés et c'est l'une des raisons pour lesquelles l'évaluation du champ de captage a inclus des essais multi puits et une analyse prédictive.
- Le raccordement hydraulique ne signifie pas nécessairement que chaque puits de la zone concernée sera affecté de manière significative. L'ampleur de la réponse d'un autre puits dépend de plusieurs facteurs, notamment la distance par rapport aux puits de pompage, la profondeur du puits, les zones de fracture interceptées par le puits, le débit de pompage, la durée du pompage et les propriétés hydrauliques du substratum rocheux intermédiaire.

- L'étude n'a pas démontré de lien direct à forte transmissivité entre les puits du projet et les puits résidentiels situés hors site. Il n'y a pas de puits résidentiels à moins de 500 mètres du site du projet, et les puits résidentiels voisins seraient situés à plus de 1 km du champ de captage proposé. D'après les tests et l'évaluation réalisés, aucun effet mesurable sur les puits résidentiels situés hors site n'est prévu dans le cadre d'une exploitation prudente du champ de puits proposé.
- Le plan de surveillance des eaux souterraines actuellement en cours d'élaboration fournira un cadre pour évaluer la performance du champ de captage en cours d'exploitation, notamment en comparant les niveaux et la qualité de l'eau souterraine aux conditions de référence. Lorsque les résultats de la surveillance révèlent des changements ou des tendances inattendus, les conclusions seraient examinées afin de déterminer si des ajustements opérationnels, une surveillance supplémentaire ou des mesures d'atténuation sont justifiés.

Q6 : Le rapport sur l'approvisionnement en eau indique que le rétablissement a été « relativement lent » (p. 13), que « le prélèvement résiduel peut persister pendant une période prolongée après l'arrêt » (p. 15), et que la modélisation prédictive suggère que les niveaux d'eau continuent de baisser progressivement pendant un pompage prolongé et ne se rétablissent que progressivement par la suite (pp. 18–20). Pouvez-vous nous donner une idée de ce que signifie une reprise relativement lente ?

- Dans ce contexte, « récupération relativement lente » signifie que les niveaux des eaux souterraines ne sont pas immédiatement revenus à leur niveau d'avant le pompage après l'arrêt de celui-ci. En revanche, les niveaux d'eau se sont rétablis progressivement sur une période de plusieurs jours et, sur la base des paramètres calculés de l'aquifère et d'une évaluation prédictive, un certain rabattement résiduel peut persister pendant des périodes plus longues en fonction du débit de pompage, de la durée de pompage et du temps de récupération entre les cycles de pompage.
- Lors des essais de pompage, les puits ont montré une diminution progressive du niveau d'eau pendant le pompage et une remontée progressive après l'arrêt. Ce comportement est cohérent avec celui d'un aquifère rocheux fracturé où le mouvement des eaux souterraines est contrôlé par les fractures et où la libération de l'eau stockée peut se produire plus lentement que dans certains systèmes aquifères à plus grande capacité de stockage.
- Par exemple, lors des essais de phase 1 du puits 3, la récupération n'a pas été instantanée après l'arrêt du pompage. Il a fallu plusieurs jours au puits pour récupérer la majeure partie du rabattement observé. L'évaluation plus large a également indiqué que, dans des scénarios de pompage prolongés, un certain rabattement résiduel pourrait subsister après l'arrêt et pourrait prendre du temps à s'équilibrer.
- Cela ne signifie pas que la nappe phréatique ne se régénère pas. Cela signifie plutôt que la récupération n'est pas immédiate et que des pompages répétés ou prolongés à des débits plus élevés pourraient entraîner un rabattement résiduel d'une période de pompage à l'autre si le temps de récupération prévu est insuffisant.
- Cette évaluation des eaux souterraines a fourni des informations importantes pour une exploitation durable des champs de captage. Elle appuie la recommandation selon

laquelle les débits de pompage doivent être sélectionnés de manière prudente, que les pics de demande à court terme doivent être gérés par des mesures opérationnelles telles que le stockage ou la gestion de la demande, et que les niveaux des eaux souterraines doivent être surveillés pendant l'exploitation. Ce suivi permettrait à l'exploitant et aux organismes de réglementation de confirmer si les niveaux d'eau se rétablissent comme prévu et si des ajustements opérationnels sont nécessaires.

Q7 : Quelle quantité d'eau l'installation utilise-t-elle réellement ? En termes simples, y a-t-il suffisamment d'eau pour permettre à la centrale de fonctionner à plein régime pendant une période prolongée sans que la nappe phréatique ne soit excessivement puisée ? Note : Des questions ont également été soulevées concernant une divergence entre le chiffre de la demande de pointe dans l'EA fédérale (4 870 l/min) et le chiffre de l'évaluation de la source d'approvisionnement en eau (744 l/min dans le scénario de février), qui dépassent tous deux le taux de prélèvement sûr recommandé de 416 l/min.

- La demande annuelle moyenne en eau est d'environ 253 litres par minute (67 gallons US par minute). La demande en eau est saisonnière – elle est la plus élevée lorsque l'installation produit de l'électricité.
- Pendant les mois de forte demande (principalement janvier et février), la consommation pourrait atteindre environ 852 litres par minute (225 gallons US par minute). [L'Évaluation des sources d'approvisionnement en eau \(ESAE\)](#) a déterminé que l'aquifère peut supporter de manière durable un prélèvement de 416 litres par minute (110 gallons US par minute) avec des débits allant jusqu'à 435 litres par minute (115 gallons US par minute), durables sur des périodes plus courtes allant jusqu'à 30 jours.
- L'ESAE a conclu qu'il y a suffisamment d'eau disponible pour le projet sur une base annuelle. Toutefois, pendant les périodes de forte demande, des mesures opérationnelles devraient être mises en place pour éviter de pomper au-delà du rendement durable et sûr à tout moment.
- Ces mesures comprennent le stockage d'eau sur site. Pendant les périodes où la centrale ne produit pas d'électricité, l'eau peut être pompée des puits et stockée, puis puisée dans les réserves pour répondre à la demande pendant les périodes où l'installation est utilisée pour produire de l'électricité.
- Concernant la question des différences de chiffres de demande de pointe : les chiffres métriques et impériaux sont inclus dans le rapport [l'Évaluation des sources d'approvisionnement en eau](#). Toute divergence entre les chiffres cités dans l'évaluation des impacts environnementaux et ceux de l'ESAE sera clarifiée par écrit et publiée sur le site web du projet.
- Le plan de conception et d'exploitation du projet intégrera ces contrôles afin de garantir que l'installation puisse fonctionner sans dépasser les débits de pompage sécuritaires de l'aquifère.

Q8 : Que fera la centrale en janvier, février et mars, lorsque sa consommation d'eau sera à son maximum ? Quelle est la capacité de stockage d'eau du site ?

- Le projet sera exploité de manière à garantir que les puits ne soient jamais pompés à un débit supérieur au seuil de sécurité durable.
- Le stockage d'eau sur site est une mesure opérationnelle essentielle. Deux réservoirs de stockage d'eau de 4 500 m³ sont prévus sur le site. Pendant les périodes de faible demande – lorsque la centrale ne produit pas d'électricité – l'eau sera pompée des puits et stockée. Cette eau stockée est ensuite utilisée lors des périodes de forte demande en janvier et février.
- La conception du système de stockage sera adaptée aux besoins opérationnels du projet. Des informations plus détaillées sur la capacité de stockage sur site seront fournies dans la documentation technique et de planification opérationnelle du projet.
- La conception du projet intégrera ces dispositifs de contrôle opérationnel afin que l'installation puisse fonctionner sans dépasser les débits de pompage sécuritaires à aucun moment de l'année.

Q9 : Si une condition gouvernementale ou un plafond réglementaire est imposé à la consommation quotidienne d'eau, cela affecterait-il le fonctionnement de la centrale ?

- Les conditions réglementaires seront établies par le biais du processus d'autorisation et d'approbation. Le projet devra se conformer à toutes ces conditions.
- Le projet a été conçu avec une flexibilité opérationnelle – notamment grâce au stockage d'eau sur site dans deux réservoirs de stockage d'eau de 4 500 m³ – plus précisément pour gérer la variabilité de la disponibilité en eau et respecter les limites imposées par les organismes de réglementation.
- Si un plafond était fixé à un débit égal ou inférieur au débit durable et sûr de 416 litres par minute (110 gallons US par minute), les opérations durant les périodes de forte demande devraient davantage s'appuyer sur les réserves d'eau accumulées durant les périodes de faible demande.
- PROENERGY s'engage à travailler dans le cadre réglementaire établi.

Q10 : Une forte consommation aux heures de pointe entraînera une baisse du niveau de la nappe phréatique locale, créant des conflits avec les municipalités voisines, les secteurs agricoles et les habitats fauniques locaux, les zones humides et les voies navigables de fraie des poissons. Comment cela sera-t-il empêché - pas seulement atténué ?

- La prévention – et pas seulement l'atténuation – est intégrée à la méthode de détermination du rendement sûr de l'aquifère. [L'Évaluation des sources d'approvisionnement en eau](#) a été spécifiquement conçue pour établir le débit de pompage maximal auquel aucun effet observable ne se produirait sur les utilisateurs d'eau situés hors site, les plans d'eau de surface, les zones humides ou les habitats aquatiques.
- Un débit durable et sûr de 416 litres par minute (110 gallons US par minute) a été identifié comme le débit auquel aucun impact hors site ne serait attendu. Le fait de respecter ce taux est une mesure préventive, et non simplement une mesure d'atténuation.

- Bien que l'on ne s'attende généralement pas à des effets sur les niveaux des eaux souterraines à des distances supérieures à 500 mètres, PROENERGY a réalisé les tests de référence des puits résidentiels pour les propriétaires qui ont choisi de participer dans un rayon de 2 kilomètres autour du site du projet.
- La surveillance des niveaux et de la qualité des eaux souterraines – sur site et hors site – permettrait de détecter tout changement par rapport aux conditions de référence actuelles. Un plan de surveillance des eaux souterraines est actuellement en développement.
- La nappe phréatique saumâtre profonde exploitée présente une connectivité limitée avec les systèmes d'eaux de surface, ce qui réduit le risque d'interaction avec les zones humides, les cours d'eau et les habitats piscicoles. Ce point sera vérifié dans le cadre du programme de surveillance en cours.

Q11 : Comment l'eau est-elle traitée avant utilisation ? Que deviennent les eaux usées et les eaux de rejet ? Des inquiétudes subsistent concernant les eaux usées très salines et fortement concentrées en minéraux. Où vont-t-elles et auront-t-elles un impact sur les cours d'eau de surface ?

- Les eaux souterraines brutes subissent un traitement en plusieurs phases : une nanofiltration initiale (filtration primaire), deux phases d'osmose inverse (la même technologie utilisée pour le dessalement militaire/naval) et une étape de polissage avant le stockage dans le réservoir d'eau déminéralisée.
- Le taux de récupération des eaux souterraines saumâtres est d'environ 95 % - cela signifie que 95 % de l'eau extraite est transformée en eau déminéralisée utilisable pour les processus de la centrale. Les 5 % restants sont de l'eau minérale concentrée (rejetée).
- Ces eaux de rejet ne contiennent que les minéraux et les matières solides dissoutes qui étaient déjà présents dans les eaux souterraines d'origine - elles ne contiennent ni produits chimiques ajoutés ni contaminants industriels.
- Les eaux de rejet de l'installation – eaux de rejet issues du processus de purification des eaux souterraines – ne contiendraient que des paramètres déjà présents dans les eaux souterraines d'origine et ne devraient pas affecter l'environnement environnant à des niveaux pertinents pour la santé humaine ou les écosystèmes aquatiques.
- Les eaux de rejet sont stockées dans des réservoirs sur place et acheminées par environ deux camions par jour vers des installations de traitement et d'élimination hors site agréées. Elles ne sont pas rejetées dans les fossés, les cours d'eau de surface ni dans l'environnement.
- Un petit bassin de rétention étanche est disponible sur place pour le stockage temporaire lors des tempêtes hivernales de plusieurs jours, lorsque l'accès des camions peut être limité. L'étang est recouvert d'une bâche afin d'éviter tout contact avec les sols environnants ou les eaux souterraines.
- Concernant les préoccupations relatives aux cours d'eau de surface et au drainage : les eaux de rejet ne seront pas déversées dans les fossés en bordure de route. Tous les rejets d'eaux usées seront conformes aux exigences réglementaires.

Q12 : Quelles sont les exigences en matière de traitement de l'eau ? L'eau à forte concentration en minéraux ne risque-t-elle pas d'augmenter ces concentrations dans les zones environnantes ?

- Les eaux de rejet issues du processus de traitement ne contiennent que les minéraux et les matières solides dissoutes initialement présents dans les eaux souterraines d'origine – aucun produit chimique n'est ajouté pendant le traitement.
- Les eaux de rejet ne sont pas rejetées dans l'environnement. Elles sont stockées sur place puis transportées par camion vers des installations de traitement hors site agréées.
- Comme les eaux de rejet ne pénètrent pas dans les eaux de surface, le sol ou les eaux souterraines de la zone environnante, elles n'augmenteraient pas les concentrations de minéraux dans l'environnement local.
- [L'évaluation des sources d'approvisionnement en eau](#) et [l'Évaluation des risques pour la santé humaine](#) (disponible en anglais) ont toutes deux examiné si les voies d'exposition liées à l'eau pouvaient créer des risques d'exposition et ont conclu que ce ne serait pas le cas, en fonction de la manière dont les eaux de rejet sont gérées.

Q13 : On s'inquiète de la présence d'un ruisseau asséché à proximité du site. Cela indique-t-il que la nappe phréatique est peu fiable ?

- Non. Étant donné l'interaction limitée entre les eaux de surface et le système d'eaux souterraines profondes auquel on accède – puits forés à environ 150 mètres de profondeur – les conditions des eaux de surface ne sont pas un indicateur de la fiabilité de l'aquifère profond.
- Les cours d'eau de surface, comme les ruisseaux, peuvent varier en fonction des précipitations, des conditions de sécheresse et de l'évaporation, mais ils sont largement isolés de la nappe phréatique profonde.
- L'absence d'indicateurs de contamination des eaux de surface (tels que E. coli) dans l'eau du puits confirme que la nappe phréatique profonde et les eaux de surface ne sont pas significativement liées.

Q14 : Imaginez une situation, dans les 25 prochaines années, où la centrale devra fonctionner 24 heures sur 24, toute l'année. Tout peut arriver en 25 ans. Si tel est le cas, votre étude indique-t-elle qu'il y a suffisamment d'eau ?

- [L'Évaluation des sources d'approvisionnement en eau](#) (ESAE) a été conçue pour évaluer le rendement durable en fonction des scénarios d'exploitation modélisés du projet, y compris un cas de demande de pointe pour les mois de forte production. Un scénario de production maximale continue tout au long de l'année ne relève pas des paramètres d'évaluation et de conception actuels.
- Nous nous engageons à faire en sorte que toute évolution future des conditions d'exploitation soit accompagnée d'évaluations actualisées et d'un examen réglementaire approprié.

Q15 : On dirait que vous avez fait beaucoup de modélisation. Avez-vous essayé de prédire l'état des aquifères entre la 20e et la 25e année d'exploitation de la centrale ? Vous affirmez avoir suffisamment d'eau pour faire fonctionner la centrale cette année. Avez-vous modélisé les ressources en eau disponibles pour les dernières années d'exploitation de cette centrale ? Sinon, pourquoi ne l'avez-vous pas fait ?

- L'Évaluation actuelle des sources d'approvisionnement en eau (ESAE) a utilisé les résultats d'essais de pompage et une modélisation analytique pour évaluer le comportement de l'aquifère et établir le débit sécuritaire dans les conditions actuelles, en fonction des propriétés de l'aquifère mesurées lors du programme de forage et d'essais réalisé en 2025 et 2026.
- Plutôt que de s'appuyer uniquement sur la modélisation prédictive à long terme, l'approche recommandée consiste en une surveillance continue et une réévaluation périodique des performances du champ de puits tout au long de la durée de vie opérationnelle du projet. C'est la pratique courante pour les projets de ce type.
- Nous prenons au sérieux la question de l'approvisionnement en eau à long terme et nous nous engageons à fournir des rapports transparents et continus sur le rendement de l'aquifère pendant toute la durée du projet.

Q16 : S'il y a à peine assez d'eau aujourd'hui, comment peut-on être certain qu'il y en aura suffisamment dans la nappe phréatique dans 10 ou 15 ans ?

- L'Évaluation de la source d'approvisionnement en eau a conclu qu'il y a suffisamment d'eau disponible dans l'aquifère pour répondre à la demande annuelle du projet, étant entendu que la demande du mois de pointe dépasse le rendement durable et sûr et doit être gérée par le biais d'un stockage sur site.
- L'approche recommandée par l'ESAE – débits de pompage conservateurs, surveillance continue du niveau des eaux souterraines et réévaluation formelle périodique du champ de puits – est spécifiquement conçue pour détecter les changements dans le fonctionnement de l'aquifère.
- La surveillance continue n'est pas un exercice passif. Si les données de surveillance révèlent une baisse du niveau des aquifères ou une diminution du rendement durable au fil du temps, cela entraîne une réévaluation et, le cas échéant, des modifications des opérations ou de la stratégie d'approvisionnement en eau.
- Les conditions réglementaires liées aux autorisations du projet établiront également des exigences de surveillance permettant un contrôle indépendant du rendement de l'aquifère au fil du temps.

Q17 : Avez-vous modélisé et prévu l'état de l'aquifère au cours des dernières années du contrat de 25 ans ? Aurez-vous suffisamment d'eau pour faire fonctionner cette centrale si les conditions de sécheresse persistent ou s'aggravent à l'avenir ?

- L'Évaluation des sources d'approvisionnement en eau (ESAE) n'a pas produit de projection à 25 ans des conditions de l'aquifère. L'évaluation a été réalisée en période de sécheresse, ce qui représente un scénario de référence prudent, dans le pire des cas. Un rendement durable et sûr de 416 litres par minute (110 gallons US par minute) a été établi dans ces conditions.
- Nous nous engageons à exploiter en permanence les ressources de la nappe phréatique dans les limites de sa capacité de production durable. Si une réévaluation périodique détermine que le rendement disponible a diminué, PROENERGY serait tenue d'ajuster ses opérations et, si nécessaire, d'identifier des options d'approvisionnement en eau supplémentaires.

Q18 : Si l'entreprise est confiante dans les chiffres de consommation d'eau inférieurs présentés publiquement, accepterait-elle un système de comptage indépendant, des rapports mensuels publics et un mécanisme d'indemnisation contraignant si les prélèvements réels dépassent ces projections ?

- Le projet IRSR Énergie Atlantique s'engage à faire preuve de transparence dans l'utilisation de l'eau et à fonctionner dans le cadre des paramètres établis par le processus réglementaire.
- Le comptage et la surveillance de l'eau sont des composantes standard de l'autorisation de prélèvement d'eau au Nouveau-Brunswick et seraient exigés en vertu des conditions de toute approbation délivrée par le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux. Nous soutenons pleinement ces exigences.
- La forme précise que prennent les mécanismes de surveillance, de rapportage et de responsabilisation est déterminée de manière appropriée par le biais du processus réglementaire et d'approbation, dont les conditions sont fixées par le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux.

Q&R relatives à la santé humaine

Q1 : Pourquoi une évaluation des risques pour la santé humaine a-t-elle été réalisée ?

- [L'Évaluation des risques pour la santé humaine \(ERSH\)](#) (disponible en anglais) est née d'un processus formel au sein du Comité d'examen technique (CED) de l'évaluation des incidences environnementales (EIE) pour le projet IRSR Énergie Atlantique.
- Lors des journées portes ouvertes de la communauté IRSR Énergie Atlantique en août 2025 à Tantramar, un membre de la communauté a officiellement demandé une ERSH. En réponse, le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux (MEGL) s'est engagé à consulter des experts en la matière sur le CED afin de déterminer si un tel comité serait justifié pour le projet IRSR. Le MEGL a coordonné des réunions avec le ministère de la Santé du Nouveau-Brunswick, Santé Canada et des représentants d'Air Sciences.
- Au cours des premières étapes de l'examen de ce projet, les informations sur les émissions étaient insuffisantes pour déterminer si une ERSH était justifiée. Une fois ces informations disponibles au début 2026, une réunion supplémentaire a été organisée avec les représentants du CED, au cours de laquelle une ERSH qualitative a été recommandée. Il a été convenu que, si l'évaluation qualitative ne démontrait aucun impact sur la santé humaine, une évaluation quantitative ne serait pas nécessaire.
- PROENERGY a immédiatement et pleinement approuvé la recommandation de procéder à l'évaluation qualitative des risques pour la santé humaine (ERSH).

Q2 : Qu'a précisément révélé l'évaluation des risques pour la santé humaine ?

- [L'évaluation des risques pour la santé humaine](#) (disponible en anglais) a révélé que, pendant le mode de production d'électricité, le projet émettrait certains polluants atmosphériques courants, notamment le dioxyde d'azote (NO₂) et les particules fines (PM_{2.5}).
- Même dans le pire des cas, en supposant que l'installation fonctionne en mode de production d'électricité en continu tout au long de l'année, les concentrations prévues pour les deux contaminants restent inférieures aux seuils de protection de la santé établis par l'Organisation mondiale de la santé et Santé Canada.
- L'évaluation conclut que le risque pour la santé humaine est négligeable, voire minimal.

Q3 : Pouvez-vous détailler les contaminants évalués et les résultats spécifiques, notamment en ce qui concerne le dioxyde d'azote ? Les lignes directrices de l'OMS concernant le NO₂ et les PM constituent des limites de protection de la santé. Pouvez-vous confirmer qu'il n'existe aucun niveau de NO₂ ou de PM qui ne présente aucun risque pour l'inhalation humaine ?

- C'est exact – le dioxyde d'azote (NO₂) et les particules fines (PM_{2,5}) sont classés par Santé Canada comme des contaminants non soumis à seuil, ce qui signifie qu'à tout niveau d'exposition, il existe techniquement un risque associé. Il n'existe aucune concentration à partir de laquelle le risque tombe à zéro.
- Les lignes directrices de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et de Santé Canada définissent le niveau d'exposition en dessous duquel le risque est considéré comme négligeable et protecteur pour la santé de la population générale - y compris les groupes

sensibles tels que les enfants, les personnes âgées et les personnes souffrant de problèmes respiratoires préexistants. Ces seuils sont basés sur de vastes recherches épidémiologiques mondiales.

- Même en faisant l'hypothèse prudente que l'installation fonctionne en mode de production d'électricité à partir de gaz naturel tous les jours de l'année, les concentrations modélisées de NO₂ restent bien en deçà de ces recommandations sanitaires, avec des quotients de risque inférieurs à 1,0.
- Pour les PM_{2,5}, la concentration de fond régionale est déjà de 5,6 microgrammes par mètre cube – supérieure à la valeur guide de l'OMS de 5 µg/m³ – avant toute contribution du projet. Le projet n'ajoute qu'environ 0,2 microgramme par mètre cube par an à la concentration maximale au niveau du sol.
- Lorsqu'ils sont évalués au niveau des propriétés résidentielles les plus proches, les quotients de risque de référence et de référence plus projet sont tous deux de 1,1, ce qui indique que le projet ne modifie pas sensiblement la situation dans ces résidences au-delà des conditions existantes.
- La conclusion est que le risque d'effets néfastes sur la santé liés au projet est négligeable, voire minimal.

Q4 : Que signifie concrètement l'expression « impact négligeable ou nul » ? Un niveau d'émissions quelconque est-il acceptable ?

- Étant donné que le NO₂ et les PM_{2,5} sont des contaminants sans seuil, il existe techniquement un certain degré de risque à tout niveau d'exposition. L'évaluation ne prétend pas qu'il n'existe aucun risque.
- Lorsque nous disons « risque négligeable », nous voulons dire que les expositions modélisées sont inférieures aux niveaux que Santé Canada et l'Organisation mondiale de la santé ont déterminés comme étant protecteurs pour la population générale, sur la base de données scientifiques mondiales.
- La détermination de ce qui constitue un élément « négligeable » n'est pas effectuée par le promoteur du projet ni par les experts en la matière engagés pour réaliser cette évaluation - elle est établie par des organismes de santé indépendants.
- Les concentrations modélisées, même dans le scénario le plus pessimiste et le plus conservateur, restent dans les limites de protection de la santé.

Q5 : Dans quelles conditions l'évaluation des risques pour la santé humaine a-t-elle été modélisée ? Ces conditions sont-elles réalistes ?

- [L'évaluation des risques pour la santé humaine](#) (ERSH) (disponible en anglais) a utilisé un scénario du pire cas.
Elle supposait des émissions de gaz naturel survenant 100 % de l'année, ce qui ne correspond pas au fonctionnement réel de la centrale.
- L'installation devrait fonctionner en mode de production d'électricité pilotable pendant environ 7 % de l'année. Environ 85 % du temps de fonctionnement se déroulera en mode de condensation synchrone, ce qui n'implique ni combustion de carburant ni émissions atmosphériques. Les 8 % restants du temps, l'installation sera en veille – prête à être déployée en cas de besoin dans l'un ou l'autre mode de fonctionnement.

- L'hypothèse d'une génération à 100 % a été utilisée pour établir une limite supérieure absolue pour les concentrations atmosphériques potentielles. Même dans ces conditions très conservatrices et irréalistes, les concentrations modélisées restent dans les limites de protection de la santé.

Q6 : Une lettre signée par des professionnels de la santé s'oppose à ce projet. Comment réagissez-vous ?

- PROENERGY partage le même engagement envers la santé et le bien-être de tous les résidents du Nouveau-Brunswick que les professionnels de la santé.
- En réponse directe à ces préoccupations, et par le biais du processus formel du Comité technique d'examen de l'évaluation des incidences environnementales, [l'Évaluation des risques pour la santé humaine](#) (ERSH) (disponible en anglais) a été réalisée.
- Le modèle ERSH a été établi dans le cadre d'un scénario de crise supposant une production d'électricité à partir de gaz naturel à 100 %. Cela ne correspond pas aux opérations réellement planifiées.
- Dans ces conditions, les résultats de l'ERSH montrent clairement des impacts négligeables, voire nuls, sur la santé humaine.

Q7 : Quel est l'effet net de cette installation sur la qualité de l'air au Nouveau-Brunswick ?

- La méthodologie [d'Évaluation des risques pour la santé humaine](#) (ERSH) (disponible en anglais) se concentre sur les émissions de l'installation proposée et ne tient pas compte des avantages nets au niveau du système découlant du remplacement des sources de production plus émettrices.
- Énergie NB estime que le projet devrait réduire les émissions de CO₂ d'environ 250 000 tonnes par année au cours de sa première année d'exploitation en remplaçant la production d'électricité au charbon qui serait autrement nécessaire.
- Le remplacement de sources plus polluantes comme le charbon et le mazout lourd signifie que l'effet net du projet sur la qualité de l'air provinciale est positif, même si cet avantage ne peut être quantifié dans le cadre de l'évaluation des risques pour la qualité de l'air.

Q8 : L'évaluation des risques pour la santé humaine reconnaît que les PM_{2,5} sont un polluant non seuil pour lequel il n'existe aucun niveau d'exposition sans danger connu et reconnaît également que les niveaux de référence régionaux dépassent déjà les valeurs limites de l'OMS. Sur quelle base toute augmentation supplémentaire est-elle considérée comme acceptable ?

- Santé Canada et les autres organismes de réglementation n'évaluent pas l'acceptabilité sur la base d'une norme de risque zéro. Au lieu de cela, ils l'évaluent par rapport à des normes établies en matière de protection de la santé et à la contribution incrémentale d'une source spécifique.
- La concentration de fond régionale de PM_{2,5} de 5,6 microgrammes par mètre cube est supérieure à la valeur guide annuelle de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) de 5 µg/m³. Ce niveau de fond existe indépendamment du projet IRSR Énergie Atlantique et

reflète les sources régionales existantes. Le projet IRSR ajoute environ 0,2 microgramme par mètre cube au point de concentration maximale au niveau du sol.

- Lorsque la contribution du projet est évaluée au niveau des propriétés résidentielles les plus proches, le quotient de risque – une mesure permettant de déterminer si l'exposition dépasse le seuil de protection de la santé – est de 1,1 avec et sans le projet. Cela signifie que le projet ne modifie pas sensiblement la situation d'exposition dans ces résidences.
- La conclusion selon laquelle la contribution incrémentale est négligeable reflète l'application du cadre d'évaluation des risques de Santé Canada à ce projet.

Q9 : Le rapport d'évaluation des risques pour la santé humaine reconnaît que les études sur les eaux souterraines et de surface sont toujours en cours, pourtant, les voies d'exposition par les eaux souterraines et de surface avaient déjà été écartées comme étant « incomplètes ». Comment le public peut-il avoir confiance en une conclusion tirée avant même que les études complémentaires ne soient terminées ?

- Le fait que les voies d'exposition aux eaux souterraines et aux eaux de surface soient jugées « incomplètes » dans [l'Évaluation des risques pour la santé humaine](#) (ERSH) (disponible en anglais) ne signifie pas que ces voies ont été écartées ou considérées comme sûres. Cela signifie que, compte tenu de la conception du projet et de la nature de son utilisation de l'eau, il a été déterminé que ces voies ne représentaient pas une voie complète d'exposition humaine aux contaminants provenant de l'installation.
- Pour qu'une voie d'exposition soit évaluée dans le cadre d'une ERSH, il doit y avoir une source de contamination, un mécanisme de transport et un récepteur (une personne qui pourrait vraisemblablement être exposée par cette voie).
- En ce qui concerne les eaux souterraines et de surface, l'ERSH a déterminé que les pratiques de gestion de l'eau et des eaux de rejet du projet (système fermé, transport des eaux de rejet hors site par camion, aucun rejet dans les eaux de surface) signifient qu'il n'existe aucune voie complète par laquelle les contaminants de l'installation atteindraient un récepteur via l'eau.
- Ce contrôle est basé sur la conception du projet et les mesures d'ingénierie, et non sur l'absence d'études environnementales finalisées. La conclusion de l'évaluation préliminaire serait réexaminée si la conception du projet était modifiée de manière à introduire une nouvelle voie d'exposition par l'eau.
- Les études en cours sur les eaux souterraines et de surface mentionnées dans la documentation du projet sont menées à des fins d'évaluation environnementale afin de caractériser les conditions de référence et d'évaluer les effets potentiels sur les caractéristiques de l'aquifère et des eaux de surface. Ces résultats éclairent l'EIE et les conditions réglementaires, qui sont distinctes du dépistage des voies d'exposition de l'ERSH.
- Le public peut consulter la méthodologie ERSH et la justification du dépistage des voies d'accès dans [le rapport complet](#) (disponible en anglais). Le Comité technique d'examen, comprenant des représentants de Santé Canada et du ministère de la Santé du Nouveau-Brunswick, a examiné l'approche.

Q10 : Si l'utilisation du diesel est réellement rare et réservée aux situations d'urgence, l'entreprise s'opposerait-elle à un accord d'impact municipal lié à la durée de fonctionnement réelle du diesel ou à la consommation de carburant ?

- Nous sommes confiants dans le profil opérationnel que nous avons décrit, l'utilisation du diesel étant limitée aux situations d'urgence.
- La forme précise que prennent les mécanismes de surveillance, de rapportage et de responsabilisation est déterminée par le processus réglementaire et d'approbation, dont les conditions sont fixées par le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux.

Q11 : Le rapport souligne en particulier qu'il n'y a ni hôpitaux, ni écoles, ni garderies, ni parcs à moins de 5 kilomètres du site. Pourquoi ces types d'utilisation des sols ont-ils été désignés comme des indicateurs importants de sécurité ? Et si la municipalité approuvait à l'avenir un nouveau parc, une garderie ou un projet de développement résidentiel dans ce rayon, cela modifierait-il sensiblement les conclusions de ce rapport concernant les risques pour la santé ?

- Dans la méthodologie [d'Évaluation des risques pour la santé humaine](#) (ERSH) (disponible en anglais), certains types d'utilisation des terres sont identifiés comme des « récepteurs sensibles » – des endroits où les populations les plus vulnérables passent du temps et où l'exposition aux contaminants atmosphériques justifie une attention accrue. Les hôpitaux, les écoles, les garderies et les parcs sont signalés car ils sont fréquentés par des enfants, des personnes âgées ou des personnes à la santé fragile, qui peuvent être plus sensibles aux effets de la pollution de l'air.
- L'identification de ces usages du sol ne signifie pas que l'évaluation présume que les zones environnantes sont sans danger pour la pollution – cela signifie que l'évaluation accorde une attention particulière aux lieux où l'exposition des populations vulnérables est la plus élevée.
- Le récepteur le plus proche dans la modélisation ERSH est la propriété résidentielle la plus proche du site. La conclusion de risque négligeable à minimal s'applique à cet emplacement.
- L'ERSH est un instantané basé sur l'utilisation actuelle des terres. Un changement important dans la nature ou la proximité des récepteurs sensibles justifierait une réévaluation.
- Cela n'est pas unique à ce projet – c'est ainsi que fonctionne universellement la méthodologie ERSH. Cela souligne également l'importance de considérer la proximité des installations industrielles dans les décisions d'aménagement du territoire.

Q12 : Le rapport fait état d'une utilisation rare du diesel, mais ne fixe aucune limite opérationnelle. À quelle étape du processus d'approbation les limites applicables au fonctionnement des moteurs diesel sont-elles réellement définies ?

- Les limites opérationnelles applicables – y compris les limites relatives au fonctionnement des moteurs diesel – sont établies par le biais du processus d'approbation réglementaire. [L'Évaluation des risques pour la santé humaine](#) (ERSH) (disponible en anglais) est un outil d'évaluation. Elle décrit et évalue des scénarios, mais ne fixe pas de conditions contraignantes.
- Le processus d'évaluation des incidences environnementales, administré par le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux, aboutit à un certificat de détermination qui comprend des conditions contraignantes pour les opérations du projet.
- L'autorisation de qualité de l'air délivrée en vertu de la Loi sur la qualité de l'air est un autre mécanisme permettant de fixer et de faire respecter les limites opérationnelles des sources d'émissions, y compris la production d'électricité de secours au diesel.
- PROENERGY s'engage à opérer dans les conditions définies par ces processus. Le scénario de secours diesel a été inclus dans l'ERSH spécifiquement pour que ses émissions puissent être évaluées et que toutes les conditions que les organismes de réglementation souhaitent imposer soient éclairées par cette analyse.

Q13 : Compte tenu de l'incertitude reconnue concernant les eaux souterraines, le fonctionnement en cas d'urgence du diesel et l'exposition aux PM2,5, seriez-vous favorable à ce qu'un suivi indépendant de la santé humaine soit recommandé comme condition d'approbation ?

- La surveillance opérationnelle – y compris la surveillance de la qualité de l'air à proximité de l'installation – est une condition que les organismes de réglementation peuvent imposer, et appliquent effectivement, aux approbations de projets de ce type.
- En ce qui concerne plus précisément le suivi indépendant de la santé humaine : il s'agit d'une condition que le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux du Nouveau-Brunswick pourrait évaluer et mettre en place s'il le juge justifié. PROENERGY soutient l'autorité du Comité technique d'examen de recommander de telles conditions.
- [L'Évaluation des risques pour la santé humaine](#) (ERSH) (disponible en anglais) a été réalisée aux niveaux d'émissions projetés les plus élevés, l'installation fonctionnant en mode de production 100 % du temps (ce qui ne correspond pas à un scénario opérationnel prévu). Elle a néanmoins abouti à une conclusion de risque négligeable à minimal. Les organismes de réglementation peuvent considérer cette marge comme pertinente lorsqu'ils déterminent la portée des exigences de surveillance post-approbation.

Pour plus d'informations sur le projet IRSR Énergie Atlantique, visitez rigsenergyatlantic.ca ou envoyez-nous un courriel à info@rigsenergyatlantic.ca